

Madame, Monsieur,

Depuis les années 2000, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg lancent un appel à projets associatifs proposant aux associations locales d'organiser des animations de fin d'année.

En 2021, une expérimentation d'étalement dans le temps avait été intégrée dans l'appel à projets.

En effet, les associations ont été invitées à débiter leurs actions pendant les vacances d'automne afin de créer une dynamique associative, en renforçant certains contenus ou, le cas échéant, en encourageant des nouveaux projets.

17 associations avaient répondu favorablement à cette proposition.

Fort de ce constat, afin de développer l'équité territoriale et les valeurs de partage, de générosité, d'ouverture et de convivialité, pour promouvoir, encourager et diversifier les propositions de vivre ensemble sur l'année avec la participation active des habitants, la Ville propose de renouveler cette proposition.

Ces animations, initiées par des structures de proximité et organisées sur l'espace public, pourront se dérouler sur les 2 périodes de « petites vacances » scolaires de la Toussaint et de Noël avec un fil conducteur qui amènera les usagers à s'investir dans le projet associatif.

Ce dispositif s'organisera en complémentarité avec les projets associatifs déposés pour des actions ponctuelles, qui continueront à être soutenus dans le cadre du dispositif en vigueur.

Les associations qui participent habituellement aux animations de fin d'année seront individuellement informées de ces changements.

Période concernée :

Les actions proposées privilégieront deux des périodes de vacances scolaires suivantes :

- Vacances de la Toussaint, du 22 octobre au 7 novembre 2022
- Vacances de Noël, du 17 décembre 2022 au 3 janvier 2023.

Les projets doivent impérativement répondre à deux voire trois de ces priorités :

- Développer la vie sociale de proximité en se réappropriant l'espace public,
- Favoriser l'intégration et la mixité des populations d'âge et d'origine différents,
- Créer du lien social,
- Créer du lien intergénérationnel,
- Respecter les valeurs de la République et la citoyenneté,
- Favoriser l'égalité femme / homme,

- Assurer un impact environnemental réduit.

L'analyse des propositions privilégiera :

- La qualité du projet,
- La mobilisation et le nombre des partenaires,
- Le nombre de participants attendus.

Ce dispositif n'a pas vocation à financer :

- Les projets déjà soutenus par d'autres dispositifs (Contrat de Ville, VVV,...),
- Les dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non liées au projet financé),
- Les besoins en trésorerie,
- Les projets d'investissement,
- Les actions à caractère commercial, les animations liées à la sécurité ou organisées par les Centres sociaux et Culturels, qui seront financés spécifiquement via les services thématiques.

Cette année sera une période de transition puisqu'il vous sera proposé pour l'année 2023 de développer, selon les mêmes modalités, vos actions sur la totalité des périodes de vacances scolaires, hors vacances d'Été, à savoir :

- Vacances d'hiver,
- Vacances de printemps,
- Vacances de la Toussaint,
- Vacances de Noël.

Pour vous permettre de préparer au mieux vos propositions pour 2023, un appel à Animations Annuelles (AAA) vous sera adressé au courant de l'automne 2022.

Dans l'attente de vos projets, M. Eric SAUVAGEOT du service Evènements reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.